



CET : REVALORISATION DES JOURS

Publication au journal officiel du 29 novembre 2023 d'un nouvel arrêté relatif à l'augmentation des valeurs de rachat (indiquées en brut) des jours de Compte Epargne Temps (CET) et ce à compter du 1er janvier 2024 :

- **150 €** pour les catégories A soit + **15 euros** !
- **100 €** pour les catégories B soit + **10 euros** !
- **83 €** pour les catégories C + **8 euros** !

Cette revalorisation des jours versés sur le CET est plus que faible, pour ne pas dire dérisoire !

Certes, dans un contexte économiquement très dur pour tous, les augmentations sont évidemment les bienvenues.

Pour autant, la CGT n'oublie que la plupart des CET des agents sont top souvent alimentés par des jours non pris en raison des effets négatifs de la politique de casse et d'asphyxie de nos hôpitaux. Ces effets génèrent une dégradation considérable des conditions d'accueil, de soins et de travail qui met les personnels sous pression et les épuise.

Les agents sont régulièrement dans l'impossibilité de poser leurs jours ou sont obligés de supprimer leurs repos en raison de nombreuses absences non remplacées et autres postes non pourvus !!!



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr